

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

Réunion du CM du 19.02.2021 à 20h30, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, M. BARGAIN, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, R. FERNANDEZ

Étaient absents : C. GADONNA, excusée, pouvoir à S. SIMON ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à R. FERNANDEZ ; J. KERSAUDY, excusé

Secrétaire de séance : M. BARGAIN

\*\*\*

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 11 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à signer le registre des délibérations.

\*\*\*

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : COMMUNE (N°2021/02/01)

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 9 février 2021, après en avoir délibéré, ADOPTE, par 16 voix pour et 1 abstention - (le Maire qui est sorti ne prend pas part au vote) -, le Compte Administratif 2020 de la commune :

FONCTIONNEMENT	+ 239 579,67 €	INVESTISSEMENT	+ 123 261,30 €
	Dépenses : 897 141,46 €		Dépenses : 784 195,15 €
	Recettes : 1 136 721,13 €		Recettes : 907 456,45 €

### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020 (N°2021/02/02)

Le receveur municipal (centre des finances de Quimper Municipale), chargé de payer les dépenses ordonnancées par le Maire et d'encaisser les recettes de la commune, dresse chaque année le compte de gestion de l'exercice écoulé dont les montants inscrits doivent correspondre à ceux du Compte Administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU CA 2020 AU BP 2021 (N°2021/02/03)

Après lecture du Compte Administratif 2020, il ressort un excédent de fonctionnement de **239 579,67 €**.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 9 février 2021, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter cet excédent en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2021.

### SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS – ANNEE 2021 (N°2021/02/04)

Il ressort un excédent de 4 898,58 € au Compte Administratif 2020 du CCAS.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 9 février 2021, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 7 101,42 € au budget du CCAS 2021 (Budget Prévisionnel 2021 du CCAS 4 898,58 + 7 101,42 = 12 000 €).

### LUOTHEQUE DE PLUGUFFAN : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ULAMIR (N°2021/02/05)

La ludothèque est un équipement culturel situé à Pluguffan (Finistère) géré et animé par le Centre Social Ulamir e Bro Glazik.

C'est un espace dédié à l'univers du jeu, un lieu multigénérationnel qui a pour objectif le renforcement du lien social en favorisant les échanges et les rencontres autour de jeux et à travers des animations à destination des enfants, adolescents et adultes.

L'Ulamir e Bro Glazik propose également un service de ludothèque itinérante sur les communes de Plomelin, Plonéis, Plogonnec et Guengat afin de favoriser le développement de l'animation en milieu rural : ludo en balade, récréathèque, interventions dans les accueils de loisirs, semaine de la petite enfance, sorties familles...

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans avec une participation de la commune de Guengat à hauteur de 1 500 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer une convention avec les communes de Pluguffan, Plomelin, Plonéis, Plogonnec et l'Ulamir afin de participer au financement des activités de la ludothèque et à signer tous les documents à intervenir (avenants etc...).

Anne-Marie POUPON, conseillère déléguée à la jeunesse, sera l'élu référent.

### SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE LA RD N°56 – LA PLAISANCE : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER (N°2021/02/06)

Par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal approuvait le projet d'acquisition par la Commune du bien immobilier, situé 13 route de Plogonnec à Guengat, en vue de sa destruction dans le cadre d'une opération de sécurisation de la traversée de la RD N°56 au lieu-dit « La Plaisance » et autorisait le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour une éventuelle acquisition de ce bien par la Commune.

Ce bien immobilier comprend une maison d'habitation et une longère avec terrain : parcelle ZC N°99 (terrain bâti) : 590 m<sup>2</sup> et parcelle ZC N°187 (terrain non bâti) : 1 870 m<sup>2</sup>.

Après plusieurs échanges en mairie avec les conjoints COSMAO, propriétaires héritiers, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de ce bien immobilier pour un montant de 135 000 € (hors frais notariés).

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 9 février 2021, par 17 voix pour et 1 abstention, APPROUVE l'acquisition par la Commune du bien immobilier, situé au lieu-dit « La Plaisance » 13 route de Plogonnec à Guengat au prix de 135 000 € l'ensemble, et AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'achat et tous les documents à intervenir.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Présentation au Conseil Municipal des principales orientations budgétaires 2021 en vue de la préparation du Budget Primitif qui sera élaboré lors de la prochaine commission finances et vie économique prévue le 23.03.2021.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION COMPOSITION (N°2021/02/07)**

Des élus ont intégré de nouvelles commissions, à savoir :

### **- Commission des finances et vie économique**

Membres : Pierrick BOUSSARD, Matthieu BARGAIN, Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Anne Marie POUPON, Gwenaëlle JOUAN, Jean-Pierre HEMON, Régis FERNANDEZ, Corinne GADONNA, Yann SZPOTYNSKI

### **- Commission urbanisme, travaux et cadre de vie**

Membres : Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Matthieu BARGAIN, Pierrick BOUSSARD, Frédéric LE DOUY, Yann SZPOTYNSKI, Christine DANTEC, Corinne GADONNA

### **- Commission vie associative, culture patrimoine et tourisme**

Membres : Corinne GADONNA, Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Liliane COLAS, Gaëlle PENGAM, Johan KERSAUDY, Yann SZPOTYNSKI, Jean-Pierre HEMON, Régis FERNANDEZ, Frédéric LE DOUY

### **- Commission affaires sociales, enfance et jeunesse**

Membres : Sylviane LE CORRE, Anne Marie POUPON, Gwenaëlle JOUAN, Solen SOUBEN, Gaëlle PENGAM, Gwenaëlle QUEAU, Christine DANTEC

### **- Commission communication, évènementiel**

Membres : Corinne GADONNA, Sylviane LE CORRE, Jean-René TANGUY, Anne Marie POUPON, Solen SOUBEN, Gaëlle PENGAM, Christine DANTEC

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ULAMIR (N°2021/02/08)**

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal désignait Mme Anne-Marie POUPON pour représenter la Commune au sein de l'Ulamir.

Les statuts de l'Ulamir prévoient que soit désigné un suppléant en cas d'absence du représentant titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER Mme Sylviane LE CORRE en tant que membre suppléant.

## **LUTTE CONTRE LES MERULES ET AUTRES PARASITES XYLOPHAGES : DEMANDE DE MAINTIEN EN ZONE DE VIGILANCE (N°2021/02/09)**

Suite à l'article 76 de la loi Alur du 24.03.2014 définissant certaines dispositions concernant la lutte contre les mérules, le Préfet du Finistère a pris, en 2018, un arrêté classant 6 communes du département en zone dans laquelle est obligatoire, lors de transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles (communes inscrites en zone d'exposition au risque mérules).

En 2020, 20 communes étaient ainsi inscrites en zone d'exposition au risque mérules (arrêté préfectoral du 15.01.2020)

Conformément à l'arrêté préfectoral, chaque commune doit adresser annuellement une délibération pour un maintien en zone de vigilance ou pour une inscription en zone d'exposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la commune, pour 2021, en zone de vigilance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Enquête publique : établissement des périmètres de protection de la prise d'eau superficielle de Keratry sur les communes de Kerlaz et Douarnenez**

Une enquête publique aura lieu du lundi 1er mars au vendredi 2 avril 2021 sur le projet d'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Keratry sur les communes de Kerlaz et Douarnenez ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

Dossier d'enquête consultable sur le site : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) (rubrique : publications légales – enquêtes publiques)

### **- Projet Alimentaire Territorial**

Le Maire présente aux élus le Projet Alimentaire de Territoire du Finistère.

En s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), le Conseil Départemental du Finistère a la volonté de favoriser la consommation d'une alimentation saine, de proximité, à un prix adapté à tous les Finistériens, producteurs et consommateurs. Pour répondre à cette ambition, le Département s'appuie sur les richesses de l'agriculture et de la pêche pour développer des modèles respectueux de l'environnement commun, vecteur de cohésion sociale et d'équité territoriale.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) participe à la consolidation des filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts et locaux, des productions biologiques ou responsables et durables.

Le Maire indique également que Quimper Bretagne Occidentale (QBO) propose d'engager une démarche de Projet d'Alimentation Territorial à l'échelle de son territoire.

En effet, par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un Projet Alimentaire de Territoire sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération, d'en assurer le portage financier lors de sa phase de développement et de répondre à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA), en vue d'obtenir un co-financement et la labellisation de la démarche.

Au sein du Conseil Municipal de Guengat, Mme Gaëlle PENGAM sera l'élu référent sur le Projet Alimentaire Territorial.

- Conseils Municipaux 2021

Les dates prévisionnelles de Conseil Municipal seront transmises par mail à l'ensemble des conseillers.

- Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

• ZA de la Base – GUENGAT :

Des propositions d'acquisition de terrains sont parvenues au service économique de QBO. Une délibération du Conseil Communautaire sera prise prochainement concernant la vente de terrains à la ZA de la Base à Guengat.

• Vaccinations – COVID-19 :

En collaboration avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de QBO, le CCAS de Guengat procède actuellement à un recensement des personnes de plus de 75 ans désireuses de se faire vacciner et ayant des difficultés pour prendre rendez-vous.

A Guengat, le 23 février 2021

David LE GOFF, Maire